

# COMMUNE DE OUERRE

Département d'Eure-et-Loir

Arrondissement : DREUX

## Compte rendu de la séance du vendredi 10 juillet 2020

### Etaient présents :

Monsieur Christian MATELET, Madame Aline CARRE, Madame Martine MAILLARD, Monsieur Roland RUFFAUT, Monsieur Philippe GROSSET, Monsieur Matthieu TAMBURRO, Monsieur Patrick VASSEUR, Monsieur Xavier VOISIN, Monsieur Pascal OUDET

### Etaient absents :

Madame Clémentine FISSON représentée par Monsieur Matthieu TAMBURRO, Madame Brigitte AUZOU représentée par Monsieur Pascal OUDET, Madame Marie-Laure DESMOULINS représentée par Monsieur Roland RUFFAUT, Monsieur Jérôme FERRE représenté par Madame Aline CARRE, Madame Sonia HENRY représentée par Madame Martine MAILLARD

Madame Sandrine MASSELIN

### Secrétaire(s) de la séance :

Madame Martine MAILLARD

### ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Ont été élus au 1er tour de scrutin :

#### **Délégués titulaires :**

- M. MATELET Christian
- Mme CARRE Aline
- Mme FISSON Clémentine

#### **Délégués suppléants :**

- M. RUFFAUT Roland
- M. GROSSET Philippe
- M. VOISIN Xavier

### DESIGNATION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS MUNICIPALES (DE\_2020\_031):

M. le Maire expose au Conseil la nécessité de créer les commissions municipales et de nommer les membres composant ces commissions.

Les commissions sont fixées selon le tableau suivant :

COMMISSION FINANCES	<b>Rapporteur : C. MATELET.</b> A. CARRE. C. FISSON. M. MAILLARD. R. RUFFAUT. J. FERRE. M. TAMBURRO. M-L. DESMOULINS.
COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE- FAMILLE	<b>Rapporteur : C. FISSON.</b> X. VOISIN. M. MAILLARD. A. CARRE. J. FERRE.
COMMISSION URBANISME	<b>Rapporteur : A. CARRE.</b> P. OUDET. B. AUZOU.P. GROSSET. M. MAILLARD
COMMISSION TRAVAUX	<b>Rapporteur : R. RUFFAUT.</b> P. VASSEUR. P. GROSSET. M-L. DESMOULINS. B. AUZOU. M. MAILLARD. A. CARRE.
COMMISSION MANIFESTATIONS	<b>Rapporteur : M. MAILLARD.</b> X. VOISIN. S. HENRY.C. FISSON. A. CARRE. P. OUDET. P. GROSSET.
COMMISSION COMMUNICATION	<b>Rapporteur : P. GROSSET.</b> C. FISSON, S. HENRY. S. MASSELIN. P. OUDET. M. TAMBURRO. J. FERRE. A. CARRE. X. VOISIN.
COMMISSION SECURITE	<b>Rapporteur : P. OUDET.</b> M. TAMBURRO. B. AUZOU. R. RUFFAUT. A. CARRE. J. FERRE. C. FISSON. M-L. DESMOULINS. P. VASSEUR.

M. le Maire est d'office dans toutes les commissions.

Adopté à l'unanimité.

**DECISION MODIFICATIVE N°2-2020 (DE\_2020\_032):**

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux observations formulées par les services Préfectoraux relatives au vote du budget primitif de l'exercice 2020, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	23000.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	46000.00	
TOTAL :		69000.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2128	Autres agencements et aménagements	100000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		46000.00
1383	Subv non transf Départements		30000.00
1641	Emprunts en euros		24000.00
TOTAL :		100000.00	100000.00
TOTAL :		<b>169000.00</b>	<b>100000.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**ATTRIBUTION DE PRIME EXCEPTIONNELLE (DE\_2020\_033):**

M. le Maire expose au conseil municipal que pendant la période de confinement liée au Covid-19, les autorités et le centre de Gestion ont imposé la formalisation par la mairie d'un plan de continuité des activités (PCA). Ce plan a défini des activités dites non essentielles interdites aux agents. Dans ce cadre, le temps de travail du personnel « non administratif » a été réduit et ces employés ont bénéficié d'un maintien total de leur rémunération comme défini dans les règles de « disponibilité exceptionnelle ».

Selon les modalités de fonctionnement pendant le confinement, la mairie a la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle Covid 19 au personnel administratif. Compte tenu que le télétravail n'était pas possible et que la secrétaire a dû assumer la totalité de ses tâches habituelles, il est proposé l'attribution d'une prime exceptionnelle d'un montant de 500€ à la secrétaire de mairie ; l'ensemble des conseillers approuve cette initiative et décide d'attribuer une prime exceptionnelle d'un montant de 500 € à la secrétaire de mairie.

A noter que les agents, ne faisant pas partie de l'administratif, ont assuré les tâches essentielles et indispensables pendant le confinement, et ont été en disponibilité exceptionnelle tout en étant rémunéré à 100%.

**REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE GAZ (DE\_2020\_034):**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que selon le décret 2007-606 du 25/04/2007, la redevance 2020 pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz s'élève à 371,06 € pour une longueur de 5.557 m et selon la revalorisation de l'indice ING.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander à la SEML GEDIA le versement de cette redevance pour un montant de 371,06 €. Un titre de recette sera émis à l'article 70323.

### **DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT "AGENCE DE GESTION ET DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE" (A.GE.D.I) (DE\_2020\_035):**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 25 mai 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La commune, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DESIGNER M. FERE Jérôme, conseiller municipal, comme délégué de la commune au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 7 des statuts.
- AUTORISER M. le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- M. Patrick Vasseur demande que soit taillée la haie de tuyas sur le chemin de Brasée entre Fontaine et Mérangle. Les agriculteurs sont obligés de passer sur le champ voisin pour accéder à leurs cultures.
- M. Patrick Vasseur signale des dépôts sauvages sur le chemin de Boissy à Fontaine.
- La ferme « Louvet » Place de la Libération à Fontaine gérée actuellement par le Service des Domaines à Orléans est sous surveillance de la gendarmerie et, sur recommandation, la mairie a dû fermer tous les accès à la ferme.
- Mme Aline Carré fait un résumé suite au rendez-vous du 6 juillet sur le Parc de la mairie ; tous les points cités sur le compte-rendu seront rectifiés voire refaits par l'entreprise Parc Espace Chartres en septembre prochain et les plantations à l'automne.
- M. Le Maire annonce les résultats des élections des élus de l'Agglo du Pays de Dreux (Président, 15 vices-présidents et 10 membres) le Président de l'Agglo : Gérard Sourisseau Conseiller départemental du canton de St Lubin des Joncherets.

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le jeudi 3 septembre.